



DEC191006DR02

Décision portant nomination de M. Michel Lemoine aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7209 intitulée Archéozoologie, Archéobotanique : Sociétés, pratiques et environnements

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC181898DGDS du 21/12/2018 portant renouvellement de l'unité mixte n° 7209 intitulée Archéozoologie, Archéobotanique : Sociétés, pratiques et environnements et nommant Mme Marie-Pierre Ruas en qualité de directrice ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR7209 en date du 08/02/2019 ;

Considérant que M. Michel Lemoine a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Paris-Centre du CNRS du 12/05/1998 au 14/05/1998 et du 15/06/1998 au 17/06/1998 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Michel Lemoine, ingénieur d'études, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7209 intitulée Archéozoologie, Archéobotanique : Sociétés, pratiques et environnements à compter du 01/01/2019.

M. Michel Lemoine exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Michel Lemoine est placé sous l'autorité de la directrice d'unité.



Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 22/03/2019

La directrice de l'unité
Marie-Pierre Ruas

Visa du Président du Muséum national d'histoire naturelle
Bruno David

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Véronique Debisschop